



CODE PRODUIT : FF0805-1 PAGE 1

Date : 28/10/2021 +25/11/21

Consignes Etiquetage, reproduire les points surlignés en vert.
Soumettre le BAT à Bédouin Sas pour relecture.

1-Dénomination de vente :

(suggestion de dénomination de vente)

**BARRE ENERGETIQUE
POMME ABRICOT 30G**

2-Quantité nette en g :

30 barre filmée individuellement
à base de céréales , de fruits séchés

3-Date de durabilité minimale :

28 mois

La ddm est précédée de " à consommer avant le " : JJ/ MM/AAAA sur l'étui de regroupement par 15 et format MM/AAAA sur l'étiquette du carton de regroupement des étuis; avec JJ = jour de fabrication

4-Conditions particulières de conservation ou d'utilisation :4.2 **de conservation :** à stocker dans une ambiance tempérée (15 à 24°C) et à l'abri de l'humidité4.1 **d'utilisation :** préconisations du distributeur : à accompagner d'un verre d'eau**5-Mode d'emploi :**

préconisations du distributeur

informations du
Service Qualité

6-Liste des ingrédients et quantités déclarables:

Classés par ordre d'importance décroissante. Les allergènes
contenus sont en MAJUSCULE.

| | | | Origine matière première | Origine produit fini |
|------|--|---|--------------------------|----------------------|
| 6.1 | CEREALES 32% | (flocons d'AVOINE 12%, céréales croustillantes protéinées 10% (isolat de pois, farine de riz, protéine de BLE), pois chiche croustillant 10% (farine de pois chiche)) | | UE |
| 6.2 | sirop de glucose | | | |
| 6.3 | abricots secs 8% | (abricots secs, farine de riz, conservateur : SULFITES) | | NON UE |
| 6.4 | pépites à la pomme 8% | (sirop de fructose-glucose, purée de pommes concentrée (anti-oxydant : acide ascorbique) , stabilisant: glycérol, sucre, fibres de BLE, huile de palme , gélifiant: pectine, correcteur d'acidité: acide citrique, arôme, anti-oxydant: acide ascorbique) | | UE |
| 6.5 | raisins secs 8% | (raisins, huile végétale) | | |
| 6.6 | sirop de glucose déshydraté | | | |
| 6.7 | épaississant: gomme de guar | | | |
| 6.8 | fibres de maïs | | | |
| 6.9 | stabilisant : glycérine | | | |
| 6.10 | protéines de pois | | | |
| 6.11 | chocolat blanc | (sucre, beurre de cacao, LAIT entier en poudre,, émulsifiant: lécithine de soja , arôme naturel vanille) | | |
| 6.12 | arômes | | | |
| 6.13 | conservateur: sorbate de potassium | | | |
| 6.14 | anti-oxydant: extrait de romarin et tocophérols de soja | | | |
| 6.15 | vitamine B1 | | | |

7- Liste des allergènes croisés :

Traces possibles de :

Soja, sésame et autres fruits à coque

NB : en 6.14 de la liste les tocophérols faisant partis des allergènes exemptés, on peut étiqueter sans allergènes soja tel que : "tocophérols de soja"

PAGE 1/2

8-Analyse théorique moyenne :

**Valeurs Nutritionnelles de Référence du Règlement UE N°1169/2011

* AQR Apport quotidien recommandés pour un adulte type (8400kJ/2000kcal)

| Les zones bleues ne seront pas reprises sur l'étiquette. | Déclaration nutritionnelle, en g par : | 30 | en % des AQR* /portion | en % de l'Apport énergétique total | par 100g | AQR voir 9.3 | |
|--|--|------|------------------------|------------------------------------|-------------------|---------------------|----------------|
| La reproduction des zones en vert clair sur l'étiquette est optionnelle. | ENERGIE | kJ | 442 | 5 | J | 8400 | |
| | | kcal | 105 | 5 | J | 2000 | |
| | MATIERES GRASSES | g | 1,3 | 2 | 11 | 70 | |
| | dont acides gras saturés | g | 1,1 | J | J | J | |
| | GLUCIDES | g | 18 | 7 | 67 | 260 | |
| | dont sucres | g | 7,5 | J | J | J | |
| | FIBRES | g | 2,7 | 11 | 5 | 25 | |
| | PROTEINES | g | 4,5 | 9 | 17 | 50 | |
| | SEL | g | 0,08 | J | J | J | |
| Incidence Etiquetage, voir la justification en 10.1 et 10.2 | Déclaration nutritionnelle, en g par : | | 30 | en % des VNR**/portion | >15%VNR**/portion | en % des VNR**/100g | >15%VNR**/100g |
| | VITAMINES ET MINERAUX | | | | par 100g | | |
| | Vitamine B1 | mg | 0,18 | 16 | OUI | 54,0 | OUI |

Conformément aux exigences du règlement européen UE n° 1169/2011 du 25 octobre 2011, seules les lignes en caractères gras sont obligatoirement reportées sur l'étiquette.

9-Mentions obligatoires : applicable OUI ou NON

PAGE 2

- 9.1 Produit certifié FR-BIO-01 NON
 9.2 Agriculture UE/non UE NON

9.3 La mention « AQR Apport quotidien recommandés pour un adulte type (8400kJ/2000kcal) » se trouvera à proximité du tableau nutritionnel.

9.4 barre édulcorée aux polyols (>10%) : "une consommation excessive peut avoir des effets laxatifs" "contient des polyols"

10-Allégations nutritionnelles et de santé pouvant être envisagées à partir de l'analyse théorique :

Merci de noter que les allégations envisagées par Bédouin restent sous la responsabilité de son client, responsable de son étiquetage

| | Substance | Allégation possible | |
|------|-------------|---------------------|--|
| 10.1 | Vitamine B1 | source de | Unité de vente= 1 BARRE=1 portion (>15%vnr par portion="source de" et >30%vnr="riche en") et si Unité de Vente = 1 étui (>30%vnr par 100G="riche en ") |

11-Argumentaire et intérêts nutritionnels : (préconisations du distributeur)**12-Références au cadre législatif:**

12.1 Produit formulé conformément aux exigences du règlement européen UE n° 1169/2011 du 25 octobre 2011

12.2 Dans le cas où le lieu de fabrication est indiqué en clair et/ou évoqué par un dessin, et si ce lieu est différent de l'origine des ingrédients primaires, alors il y a obligation d'indiquer leur origine. Les ingrédients primaires sont ceux qui caractérisent la denrée dans sa présentation et/ou qui représentent plus de 50% du total de la denrée. Voir les modalités d'application dans le Règlement UE 2018 /775 et suivants le modifiant.

12.3 Bédouin laisse son client se positionner sur les POINTS 17.1 et 17.2 et déterminer au besoin la pertinence des ingrédients primaires de la denrée; Bédouin fournira à son client l'origine des ingrédients primaires sur simple demande auprès du Service Qualité Bédouin.

13-Garanties du fabricant :

13.2 :

13.1 Ce produit est formulé sans ingrédient issus d'organisme génétiquement modifié, sans ingrédient ionisé et sans nano matériaux

Notre site de production ne stock ni n'utilise d'arachide.

13.2 La qualité microbiologique est garantie par rapport à nos crières standards : interprétation des résultats selon un plan différent

suivant les GERMES : selon un plan à 2 classes pour les germes pathogènes : absence= satisfaisant- ou présence = non satisfaisant et selon un plan à 3 classes, pour les germes non pathogènes,

avec m étant le critère et R étant le résultat d'analyse :
 Résultat satisfaisant si R <3m
 Résultat acceptable si R >3m <10m
 Résultat non satisfaisant si R >10m

13.3 Transformateur agréé par Ecocert en cas de formulation de produits BIO.

13.4 Pour la mention Vegan, nous analysons l'absence de lactose comme indicateur de l'allergène LAIT; les autres allergènes OEUFS, POISSON étant maîtrisés dans le cadre de nos procédés et procédures de nettoyage .

| GERMES | CRITERES m | PLAN à 2 OU 3 CLASSES |
|------------------------------|------------|-----------------------|
| Flore totale 30°C | 50 000 / g | 3 |
| Levures + Moisissures 25°C | 1000 / g | 3 |
| Coliformes totaux 30°C | 100 / g | 3 |
| ASR à 46°C | 30 / g | 3 |
| E. coli | 10 / g | 2 |
| Staphylocoques à coagulase + | 10 / g | 2 |
| Salmonella | Abs / 25 g | 2 |

14-Restrictions ou recommandations du fabricant :

14.1 Les informations concernant la présentation et l'étiquetage de ce produit sont fournies au distributeur à titre indicatif et en l'état actuel des connaissances du fabricant; le distributeur est responsable d'établir une présentation de son produit conforme à la législation en vigueur, dans le pays où est commercialisé le produit.

14.2 Le tableau nutritionnel est issu de valeurs moyennes théoriques calculées, les analyses en laboratoire sont à la charge du distributeur.

14.3 La qualité organoleptique du produit est susceptible d'évoluer légèrement au cours de la DDM de la barre : raffermissement pour la texture, perte de saveur et brunissement et/ou perte de couleurs en surface et dans la masse, sont possibles.

15-Taille des caractères et logos sur l'étiquette (Conformément aux exigences du règlement UE n°1169/2011 du 25 octobre 2011)

15.1 Sans préjudice de dispositions particulières de l'Union applicables à certaines denrées alimentaires, les mentions obligatoires sont imprimées de manière clairement lisible dans un corps de caractère dont la hauteur est égale ou supérieure à 1,2 mm.

Dans le cas d'emballages dont la face la plus grande a une surface inférieure à 80 cm², la hauteur de x du corps de caractère est égale ou supérieure à 0,9 mm.

15.2 En cas de produit certifié BIO, la taille du logo européen BIO doit être de 13.5 mm x 9 mm au minimum.

Le logo TRIMAN est obligatoire si l'emballage est recyclable (sur l'emballage, sauf s'il est intégré sur votre site internet). La taille du logo Triman doit être de 10 mm x 10 mm au minimum, et 6 mm x 6 mm en cas de petit produit.

Si vous êtes adhérent à Eco-Emballage, il est obligatoire d'apposer le logo Point Vert sur l'emballage. La taille du logo Point Vert est d'au minimum 6mm de diamètre.

16-Dimension des produits et colisage

(nous consulter)

dimension barre nue : L 80-78 x l 25 x h 12,5 mm

* Filière : N° 12,5Ax25

dimension barre sous flow pack : à déterminer avec service Production

* Film flow pack : imprimé

Unités par étui : à déterminer avec service Production

* Etiquette carton

Poids net par étui : à déterminer avec service Production

* Marquage du N° de lot et de la DDM

17-Pays d'origine / lieu de fabrication :

17.1 Attention cette mention peut apparaître comme une allégation ...

"Fabriqué en France"



28/10/2021 +25/11/21

17.2 Lorsque le lieu de fabrication (ou logo ou picto ou drapeau etc) est mentionné en plus de la Raison Sociale du vendeur et si les ingrédients primaires ont une origine différente du lieu indiqué, alors il y a obligation d'indiquer l'origine des ingrédients primaires dans le même champ de vision que la mention du lieu. Une possibilité étant de placer la mention de lieu, à proximité de la liste des ingrédients (primaires).

PAGE 2/2

18-Distribué par /Fabriqué pour :

Nom ou raison sociale
 Adresse dans l'UE

VALDIS
 76, avenue Victor Hugo
 84110 VAISON LA ROMAINE